



**Les portes de l'université se ferment à la filière infirmière :
chronique d'une promesse non tenue !**

Christophe Debout
Président de l'ANFIIDE

Bien que la décision officielle n'ait pas encore été communiquée, les déclarations liminaires à la réunion du groupe élargi validation des acquis issus de l'expérience (VAE) infirmière laissent présager que l'attribution d'une licence et du diplôme d'état ne soit plus à l'ordre du jour du gouvernement. Cette décision remet gravement en cause le projet de reformatage de la filière infirmière sur un modèle universitaire de type Licence-Master-Doctorat (LMD).

Cette annonce est en totale contradiction avec les orientations qui ont guidé les concertations menées sur ce thème entre le ministère de la santé, celui de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et les représentants du groupe professionnel infirmier depuis de nombreux mois.

L'investissement des organisations professionnelles et syndicales a été important et soutenu autour de ce dossier tant nous le jugeons essentiel à l'évolution de la profession infirmière au service des besoins et attentes de la population. Il nous paraît également essentiel de rattraper le retard accumulé par la France dans l'application des accords de Bologne à la filière infirmière en comparaison des autres pays de l'Union Européenne.

Notre déception sera à la mesure de notre degré d'investissement si cette décision est confirmée.

Nous ne manquerons pas de dénoncer : le manque de cohérence dans la conduite de ce dossier, la duperie inhérente au projet de VAE infirmière, les injonctions paradoxales formulées à l'égard du groupe professionnel infirmier ainsi que les engagements ministériels non tenus.

Cette nouvelle volte face n'est pas sans nous rappeler le sort accordé au projet de première année commune des professions de santé. Là encore, ce projet avorté laissera les besoins et les problèmes sans réponse et fera croître le sentiment de frustration chez les infirmières.

Comment espérer attirer vers la filière infirmière et fidéliser les professionnels en exercice alors que nos décideurs tirent vers le bas ce groupe professionnel ?

Peut-être devons-nous voir dans cette décision une stratégie cachée visant à organiser une pénurie dans ce secteur afin de pouvoir ensuite plus facilement déqualifier. N'est ce pas là la réplique à plus grande échelle de ce que nous avons connu pour les soins infirmiers au bloc opératoire et pour les soins à domicile ?

Dans ce contexte, nous devons actionner sans délai le levier que nous offre la période électorale dans laquelle nous entrons. Les 460 000 infirmiers et les 80 000 étudiants en soins infirmiers sont autant de citoyens électeurs potentiels. Nous ne manquerons pas d'intégrer ces questions dans les débats politiques. Le vote des infirmiers doit être éclairé sur les intentions des candidats sur les thèmes qui façonneront leur exercice et leurs parcours professionnels.